

# LONGUEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL ■ Histoires d'eaux

## La station d'épuration à l'ordre du jour

Lors du conseil municipal du mercredi 22 mai, les débats se sont notamment concentrés sur la question de la station d'épuration.

Philippe Fortin, maire de Longueville, a mis en délibération la désignation d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de cette future station d'épuration. En tant que maître d'œuvre, la commune doit soumettre un cahier des charges à la maîtrise d'ouvrage. A l'aide de ces données, celle-ci sélectionnera un constructeur par appel d'offres.

Celui-ci optera pour un mode de gestion par régie, fermage ou DSP (délégation de service public).



Le projet de la station d'épuration est envisagé au travers d'une mutualisation avec les communes aux alentours

### Le mot du maire

« Envisager ce projet à l'aide d'une mutualisation entre les communes de Sainte-Colombe, Jutigny et Longueville, semble la meilleure solution », a déclaré le premier magistrat devant l'assemblée. La durée de vie d'une station étant de 40 ans, celle-ci devra être modulable

pour répondre aux exigences de la croissance démographique. Les services techniques du conseil régional ont déjà apporté leur concours à la rédaction

du futur cahier des charges. Le projet pourra être soutenu financièrement par des subventions, à hauteur de 60 %.

Faillie  
Le maire a par ailleurs expliqué qu'il y avait une faille du côté du législateur : « Les particuliers qui s'alimentent de manière autonome en eau potable mais rejettent les eaux usées dans le circuit de traitement de la station ne sont pas taxés à ce niveau ». Philippe Fortin, reconnaît là « un vide juridique qu'il sera impératif de combler. »

### La Vouizie

Autre point à l'ordre du jour, l'effacement des obstacles sur le cours de la Vouizie, proposé via le schéma régional de la cohérence écologique, dans le cadre de la Trame verte et bleue. Cette dernière (article 24

de la loi 2009-967 du 3 août 2009), relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, sert à enrayer la perte de la biodiversité dans un contexte de changement climatique et contribue à atteindre un bon état écologique des eaux superficielles. Autrement dit, le cours libéré de la Vouizie en faciliterait son entretien. Cela va sans prendre en compte les moulins et autres installations qui le jalonnent et en accusent tout le charme. Le conseil s'est prononcé contre cette proposition qui lui paraît coûteuse et peu justifiée, les ouvertures périodiques des barrages permettent d'éradiquer l'envasement du lit. Avec l'accord du conseil, Philippe Fortin rédigera une motion d'opposition qu'il portera à la connaissance des communes concernées.

LONGUEVILLE ■ Les jardins du marais : visite d'un cavalier de charme



Chantal Leleu et sa complice Avril

Vendredi 24 mai, la résidence « Les Jardins du marais », recevait la visite d'Avril et de sa maîtresse Chantal Leleu de l'association « Les chiens visiteurs d'Ile-de-France ». Avril, petite chienne Cavalier King Charles de 8 ans a fait succomber les pensionnaires sous le poids de son charme.

L'association se déplace dans les Maisons de retraite pour égayer le quotidien des personnes âgées. Les écoles mater-

nelles et les autistes profitent également de ces visites. Sur le site de l'association on peut lire la réflexion suivante : « Le chien donne, sans rien attendre en retour, simplement pour nous faire plaisir (.) De plus, lui ne juge pas ». Avril et Chantal sa complice, ont parfaitement rempli leur mission en offrant une joie partagée aux aînés de la résidence, par cet après-midi au ciel maussade.